

"La démocratie n'inclut pas la manipulation de l'Histoire"

Entretien avec Nilmário Miranda, président de la Fondation Perseu Abramo¹



Source : *Carta Capital* | 15/01/2010 |

Traduction : Roger Guilloux pour Autres Brésils

Lors d'un entretien pour le site de la Fondation Perseu Abramo, le président de cette fondation et ancien ministre du Secretaria Especial de Direitos Humanos, Nilmário Miranda, parle du Programme National des Droits Humains (PNDH-3)² et des vives réactions résultant d'initiatives en provenance de certains secteurs de la société. Selon lui, ces réactions au programme masquent une grande manipulation politique.

¹ (NdTr) *Fundação Perseu Abramo* (FPA). Créée par le Parti des Travailleurs en 1996, elle a pour finalité de développer des projets de type politico-culturels. Elle se définit comme espace de réflexion politique, d'étude et de recherche.

² (NdTr) Ce document, résultat de centaines de rencontres entre représentants de la société civile, d'associations liées au secteur de la Justice et d'élus, est la troisième version d'un programme visant à une meilleure prise en compte des droits humains; les deux premières versions (1996, 2002) ont été réalisées sous le mandat de l'ancien président, Fernando Henrique Cardoso. Ce vaste projet inclut des propositions allant des programmes d'appui à l'agriculture familiale, aux droits des minorités et aux programmes de santé. Il apporte son appui à une vingtaine de projets de lois qui devront être discutées par le Congrès. Certaines propositions ont fait l'objet de fortes critiques. C'est le cas, notamment, des propositions de la Commission Nationale pour la Vérité et plus particulièrement celle concernant "le droit à la mémoire et à la vérité" concernant la période de la dictature militaire.



Il y a, dans la presse, une discussion très animée au sujet de la Loi d'Amnistie, suite à la publication du 3^{ème} Plan National des Droits Humains. Quelle appréciation la Fondation porte-elle sur ce débat ?

Il existe un manifeste du *Comité national contre l'amnistie des tortionnaires*. Les responsables sont en train de recueillir les signatures de juristes, d'intellectuels et de militants de mouvements de droits humains, de directions de mouvements sociaux et populaires, de citoyens, ... Ce manifeste sera annexé à une action qui a interrogé la signification du principe fondamental de la Constitution appelée ADPF (Allégation de violation du principe fondamental). Cette demande a été présentée au Tribunal Suprême Fédéral (STF) par l'OAB³ en 2008. Cette action va donner la possibilité au Tribunal de juger si la Loi d'Amnistie de 1979 accorde ou non l'impunité à ceux qui ont torturé – en raison de l'expression "*crimes annexes*" utilisée pour donner l'impression que l'Amnistie était applicable aux "*deux parties*". Ce manifeste a déjà recueilli 12.000 signatures et la Fondation Perseu Abramo a décidé d'intégrer publiquement ce mouvement. Elle a publié la pétition sur son site et lancera un appel pour que les gens la diffusent et la signent. La Fondation approuve le contenu de cet appel qui considère que la torture est un crime imprescriptible. Il ne s'agit pas d'un crime politique, il ne peut donc pas se prévaloir de l'amnistie de 1979. Il s'agit d'un crime relevant de la justice ordinaire et reconnu par la législation de cette époque-là, la législation en vigueur sous la dictature. C'est d'ailleurs ainsi que le voit le droit international qui le considère imprescriptible. Et le Brésil a accepté cette législation internationale, il a signé ces traités et ceux-ci sont absolument sans équivoque quant au caractère d'imprescriptibilité de ce type de crime. Personne ne propose une révision de la loi d'amnistie, ce qui est demandé c'est que la Justice considère que cette loi ne s'applique pas au tortionnaire.

Vous voulez dire que le débat sur l'Amnistie n'a rien à voir avec ce qui est proposé dans le PNDH ? Il ne s'agit pas d'un décret du président Lula comme le prétendent les médias ?

Non, non ce n'est pas un décret, il s'agit d'une information manipulée, d'une version qui essaie de se transformer en fait, alors qu'il est faux de dire que ce Plan vise à remettre en cause la Loi d'Amnistie. Il ne demande pas cette révision. Dans ce débat, aussi bien Paulo Vanucchi que Tarso Genro⁴ - ainsi que tous ceux qui nous apportent leur soutien – pensent qu'il revient à la Justice de prendre une décision. C'est aussi la position du président Lula, il n'y a donc rien à discuter.

Mais alors qu'est-ce qui, dans les propositions du PNDH sur la dictature a provoqué une telle levée de boucliers (des milieux militaires et sympathisants) ?

Le Plan propose (la création d') une Commission pour la Vérité, ce qui est une toute autre chose. La Commission pour la Vérité est de type administratif, elle ne se substitue pas à la Justice, elle n'a pas le pouvoir de déclarer si les tortionnaires sont pardonnés ou non. Sa finalité est de reconstruire un travail sur la mémoire et l'histoire pour arriver à la vérité historique, pour savoir ce qui c'est passé durant la dictature militaire-civile qui s'est maintenue

³ (NdTr) OAB : Ordre des Avocats du Brésil

⁴ (NdTr) Respectivement Ministre en charge du Secrétariat aux droits humains et Ministre de la Justice



pendant 21 ans au Brésil. C'est cela qui a provoqué une telle réaction et il en sera toujours ainsi ...

La hiérarchie militaire actuelle, son élite intellectuelle, s'est totalement identifiée à la démocratie et manifeste un profond sentiment national et de service public. Elle partage entièrement le projet de Nation qui est actuellement en train de se construire au Brésil. Il n'y a pas de contradiction en cela, elle accepte et respecte scrupuleusement la Constitution dans sa totalité. Mais - en même temps - elle a une énorme difficulté à faire face à son passé. Certains veulent maintenir la fiction que la dictature militaire mise en place en 1964 n'était qu'un coup d'état visant à rétablir la démocratie, ce qui n'est pas conforme à la vérité. Le coup d'état visait à mettre en place une dictature avec tout ce que cela comporte et elle a duré 21 ans.

Il s'agit donc aujourd'hui d'un problème auquel nous devons faire face. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre civils et militaires ou encore de démocrates contre militaires, non pas du tout. Il ne s'agit pas d'un débat manichéen entre le bien et le mal. Il s'agit de personnes que nous admirons, que le Brésil respecte. Le Brésil est fier de ses Forces Armées, elles font intégralement partie de notre projet et le plus écervelé ne pense pas autrement. Il est donc nécessaire d'écarter cette idée d'un retour à une confrontation entre la gauche et la droite, comme cela s'est produit lors de la dictature. Notre démarche n'a rien à voir avec cela, la dictature relève du passé, de l'Histoire. Ce qui est maintenant en discussion c'est de savoir comment ne pas oublier, comment rendre compte de ce passé. La démocratie se consolide. Si, sous la dictature, la Loi d'Amnistie à laquelle il a été possible d'arriver est celle-là, incomplète, imparfaite, sélective, c'est aussi celle qui a joué un rôle important dans le retour à la démocratie. Son rôle a été si important qu'elle a été plusieurs fois modifiée. Dans la Constitution de 1988, elle a été modifiée par la loi 9140/95 qui a reconnu les morts et les disparus, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle a été modifiée par la Commission d'Amnistie qui incorpora la réparation économique et morale des civils et militaires persécutés par la dictature. Elle a été modifiée plusieurs fois, elle n'est pas intouchable.

Mais il ne s'agit pas pour autant de proposer une nouvelle loi d'amnistie, cette phase est terminée. Cela fait plus de 20 ans que cette loi est en vigueur. Ce que l'on voit au Brésil, c'est un processus qui accompagne l'évolution démocratique du pays. Et à mesure que la démocratie se consolide, de nouveaux droits apparaissent. Aujourd'hui, il existe une demande de droit à la mémoire, à la vérité – qui est aussi importante que les autres droits. Un pays démocratique ne permet pas la manipulation de son Histoire, ni que quelqu'un lui interdise l'accès à celle-ci. Personne n'en a le pouvoir, c'est un droit inhérent à la citoyenneté et à la démocratie. Il n'y aura donc pas de veto.

Nous devons aborder cette question de manière adulte, dans le cadre du dialogue, même avec les difficultés existantes. C'est cela qui est proposé. Le PNDH 3 est une nouvelle étape qui se situe dans le prolongement des deux précédentes, proposées par le gouvernement antérieur. J'ai participé activement aux deux premières étapes, je faisais partie de la Commission des Droits Humains de la Chambre des Députés et je fus l'un des négociateurs du PNDH 1, plan qui comportait certains points qui sont abordés maintenant dans cette troisième étape. Dans le 2^{ème} plan, les mouvements de Droits Humains du Brésil et du monde entier ont demandé à l'Etat brésilien d'incorporer une nouvelle version, incluant les droits sociaux, économiques et culturels. Cela fut fait en 1999.

Dans la pratique, que signifient ces droits ?



Cela signifie, du point de vue des Droits humains, incorporer le monde du travail, l'accès à la terre urbaine et rurale et le droit à l'alimentation comme faisant partie des droits économiques. Ce document inclut les droits sociaux – les droits à la sécurité sociale, le droit à la santé, qui sont une obligation de l'Etat – et l'assistance sociale citoyenne. Il inclut aussi les groupes vulnérables, les populations en voie d'extinction et les population à fort risque social.

Les droits humains culturels tels que le droit à l'éducation, sont un espace ouvert à d'autres propositions qui progressivement s'incorporent à la Constitution. L'ancien "enseignement fondamental" – aujourd'hui, la maternelle – et l'enseignement professionnel entrent progressivement dans l'enseignement universitaire. Et le calendrier s'adapte à l'évolution du pays.

Le droit à la culture, non comme "droit à être spectateur" mais bien comme producteur de culture avec tout ce que cela implique, à tous les niveaux, dans tout le pays et pour toutes les classes sociales. Entre également dans ces droits, l'accès aux biens scientifiques au titre du bien commun de l'humanité qui ne peut être la propriété exclusive d'une classe sociale, d'un seul groupe. Dans ce droit figure également la lutte contre toute forme de discrimination, de préjugé : genre, orientation sexuelle, origine géographique régionale ou nationale. La question raciale, tout cela a été inséré dans ce plan dès la première mouture.

Pourquoi a-t-on élaboré un troisième Plan ? Parce que, après sept années de gouvernement Lula, avec les politiques sociales mises en place, le Brésil a changé. Il existe maintenant de nouvelles demandes, un nouvel ordre du jour et le PNDH porte cette responsabilité qui est de tous, quel que soit le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir. Beaucoup n'ont qu'une vue rhétorique de la question des Droits humains ; quand il s'agit de passer au concret, il y a une réaction négative. Kátia Abreu, sénatrice du Parti Ruraliste⁵, se dit favorable aux Droits humains mais quand ceux-ci mettent en cause les pratiques des Ruralistes, de la grande propriété, elle est contre ! Au moment où nous souhaitons aborder la question du travail esclavagiste et dégradant et la taille limite des propriétés, c'est la guerre civile ! Mais ces conflits relèvent de la routine pour qui s'occupe de Droits humains.

Kátia Abreu est en faveur des Droits humains théoriques, formels. Mais dès qu'on commence à dire que c'est un droit de tous, elle est contre. C'est une tâche ardue que de convaincre les Ruralistes, de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent avoir toutes les terres. La Constitution parle de la fonction sociale de la propriété. Notre Constitution ne leur est pas très favorable. Nos engagements, au niveau international, interdisent le travail esclavagiste ; il doit donc être éradiqué. Ils interdisent le travail dégradant et demandent que l'on mette en place des conditions de travail décent. Ce conflit avec eux existera toujours et ils devront faire cet apprentissage. Ils devront s'engager à prendre en compte ces Droits humains, sans faire tout ce tintamarre comme ils le font actuellement, profitant d'un moment particulier pour montrer ce qu'ils sont vraiment, avec tout le poids de leur conservatisme, de leurs privilèges, se refusant à tout changement. Le Brésil à besoin d'aller de l'avant dans sa lutte contre les inégalités économiques, sociales et culturelles.

Un autre secteur de la société qui a protesté, c'est celui des militaires et tout particulièrement ceux qui ont eu des responsabilités dans la pratique de tortures et qui ne veulent pas que la

⁵ (NdTr) Petit parti très actif qui défend les intérêts de l'agrobusiness



lumière soit faite sur leurs crimes. Cette question, le Brésil doit y faire face sans esprit de revanchisme. Et si le Tribunal Suprême Fédéral (STF) considère qu'il y a imprescriptibilité, il s'agit d'une décision de justice. La Justice n'est pas le revanchisme. La Justice a pu faire son travail, ce qui n'était pas le cas sous la dictature quand il n'existait pas de droit à la défense, quand on pratiquait la torture, l'assassinat, la disparition, ... En démocratie, si quelqu'un est attaqué, il a tout à fait le droit de se défendre. Le rite de la loi doit être scrupuleusement respecté, nous ne nous en écarterons pas. Si le STF décide que les Forces armées doivent se soumettre à cette décision, elles le feront parce qu'elles sont démocratiques. Et ceux qui ont pratiqué la torture devront faire face aux crimes commis à cette époque.

Il y a eu également une réaction de l'Eglise catholique, n'est-ce pas ?

L'Eglise catholique défend les Droits humains. Avec une partie des autres églises, elle est contre l'avortement (même en cas d'anencéphalie). A part cela, elle est d'accord avec l'ensemble du Plan. L'Eglise est un partenaire de la commission des Droits humains. Le gouvernement Lula considère que la question de l'avortement est une question de santé publique et ceci a conduit à un conflit permanent avec l'Eglise. Maintenant, ce Plan est l'aboutissement de la réflexion des comités des Droits humains au niveau des Etats et du comité national ; il a impliqué des centaines d'acteurs sociaux. L'Eglise est partenaire de cette action ; il faut savoir faire face à ce type de situation, savoir être patient. Il y a des difficultés mais on doit travailler avec patience, doigté et tolérance. Elle n'est pas contre le PNDH, elle a participé à sa propre élaboration. Des centaines de membres de la pastorale et d'organismes catholiques y ont participé.

Cela vaut aussi pour les églises évangéliques ?

C'est un défi auquel nous devons faire face. Faire en sorte que les églises que l'on qualifie de messianiques, adoptent les Droits humains. C'est une tâche de tous les instants pour qui traite des Droits humains. Qui encore s'oppose au Plan ? Les médias. Elles s'y opposent pour les mêmes motifs pour lesquels elles se sont opposées à la Conférence Nationale de la Communication (Confecom)⁶. Cette dernière va bien au-delà de ce qui existe actuellement. Dans le Plan, ce qui a été introduit est une petite partie de la Confecom. Tout changement suscite des réactions.

La démocratie brésilienne entre dans une nouvelle étape. La société brésilienne demande la démocratisation de la communication, c'est pour elle un droit. Il y a cette question de la convergence des médias, l'ère des médias numériques. La loi indique que la communication doit être partagée entre les secteurs publics, privés et d'Etat. Ce point suscite déjà une réaction. Quand nous avons voté sur la question de la torture en 1997, il s'agissait de la réglementation de l'article 5 de la Constitution, il y eut 77 votes contre. Il y avait des gens qui

sont venus au micro pour dire que "*si l'on allait faire de la torture un crime, ça allait être la fin de la police au Brésil !*" Tout changement, aussi juste et nécessaire soit-il, produit une réaction à laquelle nous devons faire face de manière démocratique.

⁶ (NdTr) Convoquée par décret par le président Lula, elle s'est réalisée à la fin de l'année 2009. Elle était composée de 12 membres représentant le pouvoir politique et de 18 membres représentant la société civile (dont 8 représentants les grands médias). Les débats portaient sur la démocratisation des moyens d'information, l'appropriation effective par la population des moyens de communication, la garantie de liberté sur Internet et la pluralité de l'information.



Tout cela doit passer par le Congrès où tous les partis sont représentés. Les propriétaires des grands médias, les Ruralistes peuvent compter sur l'appui de groupes parlementaires très importants. Ceux qui sont peu représentés ce sont les *sans-radio*, les *sans-maison*, les *sans-diversité*, les *sans-terre*. Ce sont ceux-là qui sont les moins bien représentés. Donc tous feront connaître leur opinion et auront l'occasion de débattre du Plan. Ce qui s'est produit c'est une manipulation politique du Programme.

Pourquoi en ce moment, en fait-on une telle histoire? Il y a déjà eu des plans similaires., Celui-ci consolide une série de mesures qui ont été discutées et mises en application dès l'époque de Fernando Henrique Cardoso. Pourquoi un tel tollé aujourd'hui ?

Parce qu'il y a une campagne électorale en 2010. Pour ce qui est du PNDH 3, une bonne partie de ce que j'ai lu peut être résumé de la manière suivante "je n'ai pas lu et je n'ai pas aimé". Ils opinent à partir de "on-dit". Ils n'ont même pas eu l'honnêteté de lire le contenu du Programme. Le journal *A Folha de São-Paulo*⁷ de ce jour (12 novembre 2009) en a fait une présentation honnête. Fernando Rodrigues (de la *Folha*) a comparé les trois plans et si les autres médias veulent bien se donner la peine de lire ce qu'il a écrit, à partir de demain, la manière de traiter de ce sujet va changer. Il y a beaucoup d'hypocrisie dans tout cela. Un grand nombre de "tucanos"⁸, à l'époque où ils étaient au gouvernement, apportèrent leur soutien au PNDH 2, un soutien sans faille. Aujourd'hui, seules quelques personnes telles que Jorge Gregori et Paulo Sérgio Pinheiro⁹, qui sont liés au PSDB apportent leur soutien au PNDH 3. Et je suis sûr qu'ils vont démontrer que la discussion a été détournée de son objet.

Maintenant le plan va être débattu, il n'est pas intouchable. Rien de ce qui s'y trouve ne doit y être maintenu, coûte que coûte. Il a même fait l'objet d'une consultation publique sur Internet. Il est le produit de la conférence de 2008, qui est venue après d'autres conférences. Il a suivi le processus d'un débat pleinement public. Le débat est totalement transparent. Pour le PNDH, un débat sur son contenu est une excellente chose. Alors débattons ! Pourquoi les riches ne paient pas des impôts qui profiteraient à l'étage du dessous. Allons-y, abordons les questions de justice sociale dans ce pays. Ce sont les pauvres, la classe populaire qui paient l'impôt, pas les riches.

La concentration des terres représente aussi une forme de concentration de la richesse et du pouvoir au Brésil. Le Brésil doit faire face à ce problème. En ce qui concerne les médias, la loi brésilienne indique déjà qu'une même entreprise ne peut cumuler les médias, ce qui entraînerait une accumulation de pouvoir, qu'elle ne doit pas détenir tous les éléments de la chaîne de production. Bien qu'interdit, ce type de concentration existe au Brésil. Il faut aborder cette question, parce que tout le monde a droit à la communication. Et ce droit, le

peuple est en train de le conquérir. La société n'acceptera pas la situation actuelle, nous devons aller de l'avant. La démocratie est un processus inachevé, en construction, sans fin., sans point d'arrivée définitif. José "Pepe" Mujica, le président uruguayen nouvellement élu,

⁷ (NdTr) L'un des principaux quotidiens brésiliens

⁸ (NdTr) Tucano : nom donné aux membres du PSDB, principal parti d'opposition, le toucan étant l'emblème du parti.

⁹ (NdTr) José (et non Jorge) Gregori : membre de la direction du PSDB, à participé à l'élaboration du PNDH 3. Paulo Sérgio Pinheiro, professeur et diplomate, fut Secrétaire d'Etat aux Droits humains dans le gouvernement de Fernando Henrique Cardoso.



dit que la lutte pour la justice sociale, pour l'égalité est permanente et qu'elle doit être menée pas à pas.

Dans 10 ans, quand sera présenté le PNDH 4, nous retrouverons les mêmes réactions. Les plans comportent toujours une partie programmatique, qui dépend de l'approbation du Congrès et d'autres pouvoirs. Son approbation est difficile à obtenir.

On interprète également ce PNDH 3 comme étant un programme de gouvernement pour Dilma¹⁰. On dit que le PT lance le programme maintenant, qu'il s'agit d'une consolidation des propositions du PT...

Ce n'est pas le PT qui a lancé ce plan. Nous avons une culture des Droits humains. Ce plan est passé par José Gregori, Paulo Sérgio Pinheiro et moi-même et il est maintenant entre les mains de Paulo Vanucchi¹¹. La thématique se situe au-dessus des partis et doit y rester. Pour la raison suivante : sa mise en application dépend des gouvernements des Etats et des municipalités. Si les gouvernements, au niveau des Etats, ne décident pas d'éliminer la torture, le programme ne sera pas réalisé. Le travail infantile ne pourra prendre fin que si les municipalités entrent dans le PNDH, il en est de même pour l'exploitation sexuelle des enfants. En conséquence le programme des Droits humains est une lutte de chacun de nous, de tous les secteurs de la société : gouvernement fédéral, Etats, municipalités, pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et de toute la société. C'est cette dernière qui joue un rôle moteur. Il n'est donc pas vrai de dire que le PNDH est le programme de tel ou tel parti. De la même manière que les deux premiers plans n'étaient pas du PSDB, on ne peut pas dire que le troisième soit celui du PT.

La présentation du PNDH 3 ne devait-elle pas avoir lieu en 2009, comme aboutissement d'un processus de construction ?

C'est ce qui avait été programmé, cela devait se faire en 2009 puisque la Conférence a eu lieu en 2008. C'est en partie, à cause d'un excès de zèle de la part de Paulo Vanucchi. Afin de mieux négocier, de donner une large diffusion au débat, d'éviter les réactions intempestives, il a retardé au tant qu'il a pu la fin du débat ; il a voulu converser davantage et avec davantage de gens. Et la réaction de Jobim¹² était attendue. Elle est différente de celle de Vanucchi et de Tarso Genro¹³ ainsi que de tant d'autres. Il pense qu'il faut tourner cette page du passé. Il y a des milliers de citoyens dans ce pays qui sont en désaccord total avec cette position et qui estiment que ce n'est qu'en faisant la pleine lumière sur le passé que nous aurons un avenir meilleur. Cela fait partie de la discussion et Jobim est une personne respectable ... et nous allons continuer à diverger !

Il faut donc arrêter de lier ce programme aux prochaines élections ?

Ce que j'attends des responsables du PSDB, c'est une attitude honnête vis-à-vis du Plan, qu'ils le traitent avec le même respect qu'ils ont traité le PNDH 2.

¹⁰ (NdTr) Dilma Rousseff : candidate du PT à la présidence de la république.

¹¹ (NdTr) Actuellement (juin 2010) en charge du Secrétariat aux Droits humains

¹² (NdTr) Nelson Jobim, du PMDB, parti allié au gouvernement du moment, Ministre de la Défense

¹³ (NdTr) Ministre de la Justice du 2^{ème} gouvernement de Lula